

COTISATIONS DES NON SALARIES : FACTURES RECTIFICATIVES

Nous avons procédé à un nouveau calcul des cotisations dont vous êtes redevable en qualité de Non salarié.

Cette régularisation peut être motivée :

- par la prise en compte de vos revenus professionnels ou d'une demande de rectification d'une déclaration déjà enregistrée,
- par un changement de situation ou de statut vous concernant ou concernant un membre de votre famille participant aux travaux (collaborateur, aide familial),
- par un autre motif impactant votre facture dont vous nous auriez fait part à réception de votre précédent bordereau d'appel de cotisations.

MODALITES DE PAIEMENT

→ VOTRE FACTURE PRESENTE UN SOLDE DEBITEUR

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de paiement figurant sur votre bordereau d'appel de cotisations.

→ VOTRE FACTURE PRESENTE UN SOLDE CREDITEUR

Vous n'avez rien à régler. Le montant indiqué vous sera remboursé prochainement sous réserve d'affectation à d'autres sommes dues.

→ VOTRE FACTURE PRESENTE UN SOLDE A 0,00

Elle vous est transmise simplement pour information après prise en compte de votre revenu professionnel.

Pour plus d'informations sur le calcul de vos cotisations, vous pouvez nous contacter :

☎ Par téléphone : **04 71 64 41 86**

☎ Par mail : Sur votre espace privé MSA (site auvergne.msa.fr), rubrique « Contact et échanges », « Envoyer un message ».

La Direction